PIECES A JOINDRE AU DOSSIER
Photocopie de la carte d'identité des deux parents
Photocopie du livret de famille (page de l'enfant et des parents)
Photocopie des vaccinations, penser écrire le prénom en haut de page
Attestation de domicile (quittance EDF)
Contrat de scolarisation signé par les deux parents
La photocopie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021 (des deux conjoints en cas de PACS ou vie maritale)
Le mandat de prélèvement SEPA
Un RIB
Un chèque d'acompte de 50€ libellé à l'ordre de « Ecole et Famille Saint Ignace ». Cette somme <u>n'est pas remboursable</u> mais sera déduite lors de la première scolarité.
PIECES A NOUS FAIRE PARVENIR EN FIN D'ANNEE SCOLAIRE ET EN DERNIER LIEU POUR LE 7 JUILLET 2023
Certificat de radiation
Livret scolaire (L'avis de passage pour la rentrée 2023 doit être notifié)